

DÉCLARATION G10

Guide générique contre la propagation du COVID-19

Ces dernières semaines, les entreprises et les travailleurs ont été fortement affectés par la propagation du coronavirus. Dans une partie non négligeable de nos secteurs, le travail s'est malgré tout poursuivi moyennant l'application des consignes relatives à la distanciation sociale et au télétravail, dans certains cas à un rythme adapté. D'importants pans de notre économie se sont toutefois retrouvés à l'arrêt ces dernières semaines.

Le Groupe des 10 a pris connaissance d'un guide générique contre la propagation du coronavirus, élaboré par les partenaires sociaux du Conseil supérieur pour la prévention et la protection au travail. Il souhaite les féliciter pour leur travail très complet, reprenant de nombreux conseils et bonnes pratiques en vue de faciliter un redémarrage économique progressif dans des conditions saines et sûres.

Les membres du Groupe des 10 vont à présent s'approprier ce travail et s'engagent à le diffuser et à le recommander auprès de leurs membres. Ils demandent également au président du Conseil national du travail de transmettre le guide aux présidents des commissions paritaires, qui l'utiliseront pour les secteurs et les entreprises qui redémarrent.

La problématique étant d'ordre public et pour éviter une résurgence du coronavirus, il est extrêmement important que chacun respecte ces consignes de sécurité.

Toute personne (employeurs, travailleurs, consommateurs, fournisseurs...) est considérée comme pouvant être sanctionnée en cas de non-respect de ces consignes de sécurité et de santé. L'inspection du Contrôle du Bien-être au Travail pourra jouer un rôle à cet égard, en partant d'une approche basée sur l'accompagnement et orientée vers les solutions.